

## La présence des transports dans la région : une image à nuancer

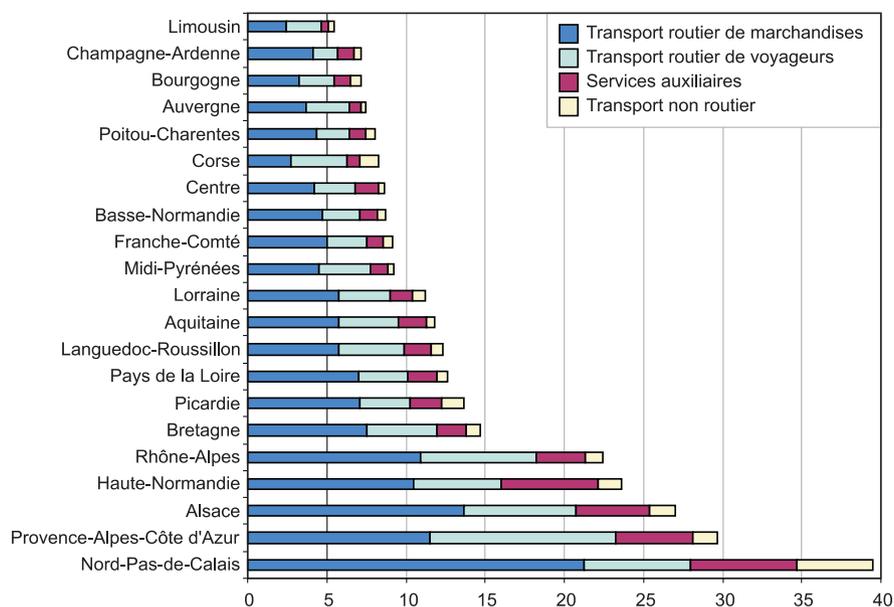
*Le Nord-Pas-de-Calais est la région de province où les activités de Transport-Logistique sont les plus denses. Néanmoins, certains indicateurs remettent quelque peu en question la vocation au transport et à la logistique de la région. Ainsi, l'emploi salarié de la branche Transports a suivi la même évolution qu'au niveau national jusqu'en 2000, avant de s'en écarter à la baisse jusqu'à un passé récent. La part des salariés travaillant dans cette activité se situe d'ailleurs dans la moyenne nationale. Des spécialisations apparaissent toutefois en services auxiliaires et en transport routier de marchandises.*

L'image du Nord-Pas-de-Calais comme région tournée vers le transport et la logistique peut être liée à la forte densité des activités sur le territoire, que ce soit en termes d'établissements ou de salariés.

**Le Nord-Pas-de-Calais, région de province où le Transport-Logistique est le plus dense**

Cette concentration des activités est favorisée par la présence de nombreux axes de communication, ainsi que par la petite taille du Nord-Pas-de-Calais, par rapport à des régions comme Rhône-Alpes par exemple. Ainsi, en Transport-Logistique, comme pour l'ensemble des activités, le Nord-Pas-de-Calais se situe en première position des régions de province, avec 39 établissements et 487 postes salariés pour 100 km<sup>2</sup> (cf. graphiques 1 et 2). Le Nord-Pas-de-Calais se situe ainsi loin devant Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la densité d'établissements (30 établissements pour 100 km<sup>2</sup>) et l'Alsace pour celle des salariés (365 postes salariés pour 100 km<sup>2</sup>).

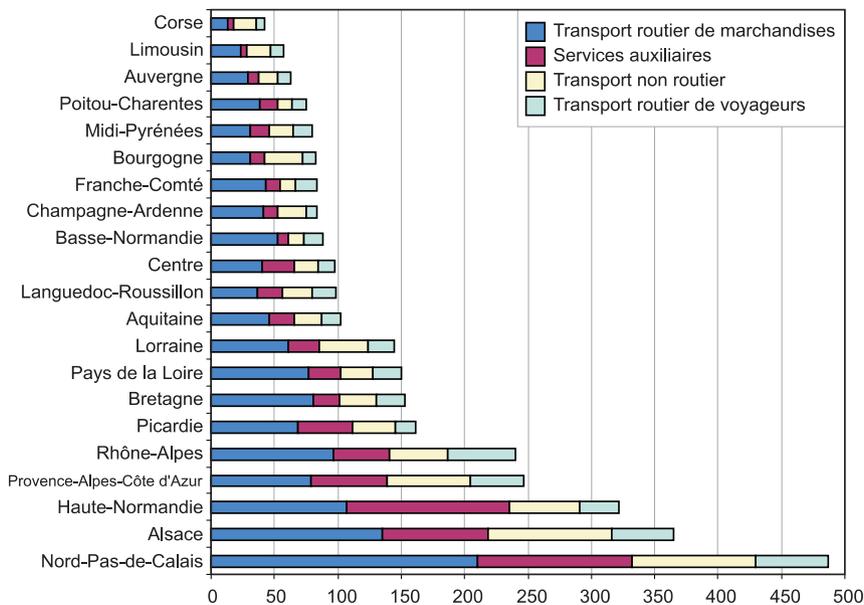
**Graphique 1 : Nombre d'établissements de Transport-Logistique pour 100 km<sup>2</sup> dans les régions de province en 2005**



Source : Insee - Sirene

Plus précisément, le Nord-Pas-de-Calais est la région la plus dense de province pour le transport routier de marchandises, que ce soit pour les établissements ou les postes salariés. La densité d'établissements est également la plus élevée de province pour le transport non routier et les services auxiliaires, tandis que la région se situe en quatrième position en termes de densité d'établissements pour le transport routier de voyageurs derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes et l'Alsace. Le Nord-Pas-de-Calais est par contre la région la plus dense de province pour ce secteur en termes de salariés. Seules l'Alsace et la Haute-Normandie devancent le Nord-Pas-de-Calais en densité de salariés, respectivement en transport non routier et en services auxiliaires.

**Graphique 2 : Nombre de postes salariés de Transport-Logistique pour 100 km<sup>2</sup> dans les régions de province au 31/12/2004**



Source : Insee - Clap

**Une évolution de l'emploi salarié comparable à la croissance nationale jusqu'en 2000**

Le Nord-Pas-de-Calais, avec 60 000 salariés en 2004, se situe en quatrième position des régions françaises en termes d'emplois salariés dans la branche Transports. L'Île-de-France, loin devant, compte près de 300 000 salariés, Rhône-Alpes 109 000 salariés et Provence-Alpes-Côte d'Azur 84 000 salariés. Les Pays de la Loire emploient quant à eux 49 000 salariés dans les transports.

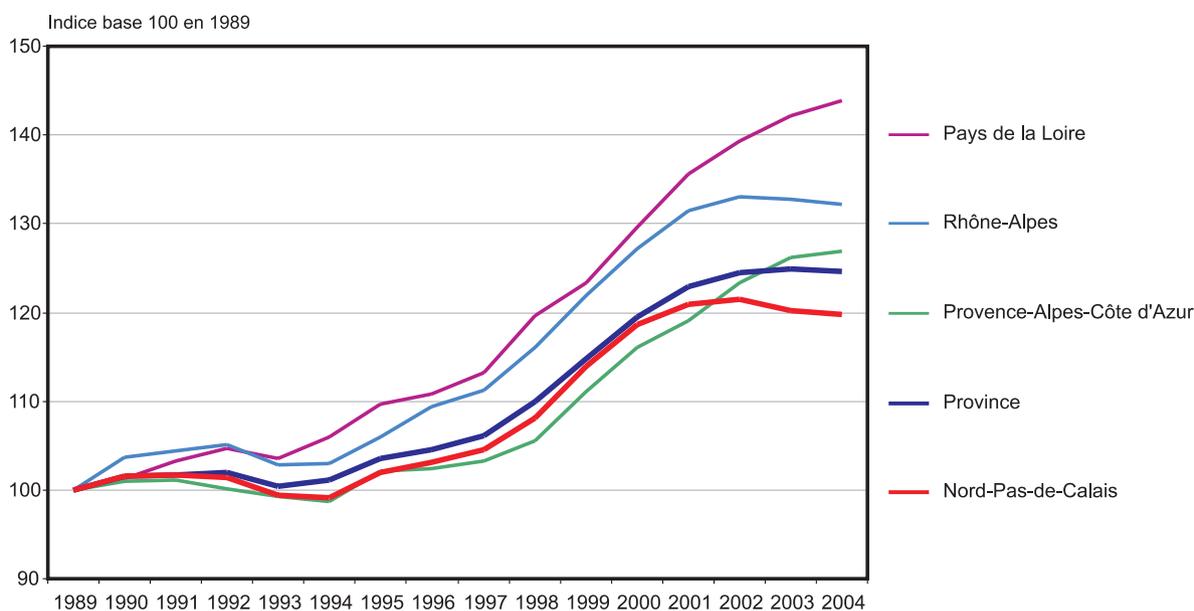
La croissance de l'emploi salarié dans les Transports en Nord-Pas-de-Calais est comparable à l'évolution de la province jusqu'en 2000 (cf. graphique 3). Entre 2000 et 2002, l'augmentation est moins forte qu'en moyenne dans l'ensemble des régions. Elle est suivie d'une diminution de l'emploi salarié en 2003 et 2004, tandis qu'il se stabilisait en province. L'évolution de l'emploi dans la branche transports sur la fin de la période a ainsi été similaire en Nord-Pas-de-Calais et en Rhône-Alpes, tandis que l'emploi continuait d'augmenter en Pays de la Loire et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Un écart avec Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur en termes de masse salariale**

En 2004, la masse salariale versée par les établissements de Transport-Logistique du Nord-Pas-de-Calais s'élève à 1 400 millions d'euros bruts. Les rémunérations versées sont liées au nombre de salariés présents. Ainsi, en province, seuls les établissements de Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte d'Azur délivrent un montant supérieur de masse salariale (cf. graphique 4). Les rémunérations brutes en Nord-Pas-de-Calais sont inférieures de respectivement 42% et 29% aux montants versés dans ces deux régions.

Les masses salariales versées par les établissements en Nord-Pas-de-Calais sont également inférieures à Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le transport routier de voyageurs et le transport non routier. En services auxiliaires, elles sont en outre moindre qu'en Haute-Normandie. En transport routier de marchandises, par contre, seul Rhône-Alpes verse davantage de rémunérations en province.

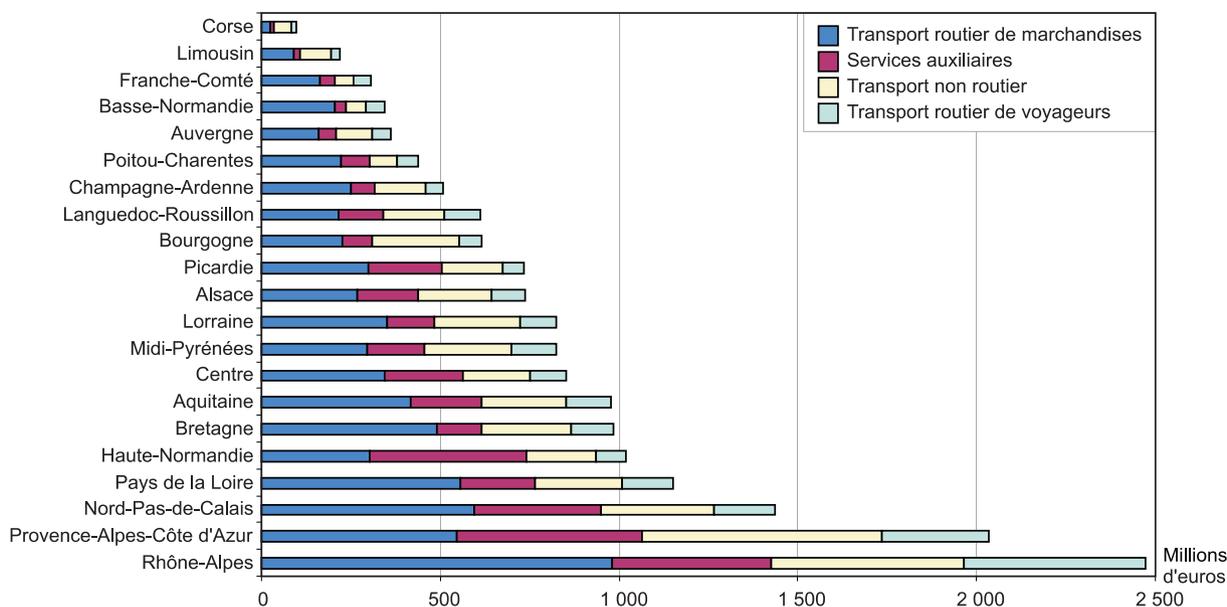
**Graphique 3 : Évolution de l'emploi salarié de la branche Transports**



Note : Le secteur Transports considéré ici correspond à celui de la nomenclature économique de synthèse en 16 postes (K0).

Source : Insee - Estimations d'emploi

**Graphique 4 : Rémunérations brutes versées par les établissements de Transport-Logistique dans les régions de province en 2004**



Source : Insee - Clap

### Pas de spécialisation du Nord-Pas-de-Calais en Transport-Logistique en général ...

Malgré la forte densité de salariés, par rapport aux autres régions de France métropolitaine, le Nord-Pas-de-Calais n'est pas spécialisé en Transport-Logistique : la part des salariés de ce secteur dans l'ensemble des salariés de la région est semblable à la moyenne nationale. Peu de régions se distinguent de ce point de vue en France. Ainsi, seule la Haute-Normandie est spécialisée en Transport-Logistique (*indice de spécialisation de 1,3, cf. Définitions*) et dans une moindre mesure la Picardie et l'Île-de-France. Les régions où l'activité est la moins présente en proportion sont la Franche-Comté et la Basse-Normandie.

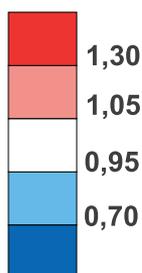
### ... mais une spécialisation en services auxiliaires et en transport routier de marchandises

À un niveau plus fin de nomenclature, des spécialisations apparaissent toutefois selon les régions (*cf. cartes 1, 2, 3 et 4*). Ainsi, le Nord-Pas-de-Calais est spécialisé en services auxiliaires et en transport routier de marchandises (indices de spécialisation de 1,2). Peu de régions sont spécialisées en services auxiliaires en France ; c'est toutefois le cas de la Haute-Normandie qui se distingue fortement des autres régions (indice de 2,6). En ce qui concerne le transport routier de marchandises, l'activité est davantage présente en Champagne-Ardenne, Picardie et Bretagne (indices de 1,3 à 1,4). Le transport non routier et le transport routier de voyageurs concernent peu de régions hormis l'Île-de-France.

#### Note de lecture concernant les cartes

L'indice de spécialisation pour une région est égal au rapport entre la part du secteur dans la région et la part du secteur en France métropolitaine, en termes d'effectifs salariés. Il permet de repérer, pour une activité donnée, si cette activité est plus ou moins présente dans une région, par rapport à l'ensemble du territoire.

#### Indice



**Plus de 1,30** : Activité beaucoup plus présente qu'en moyenne nationale

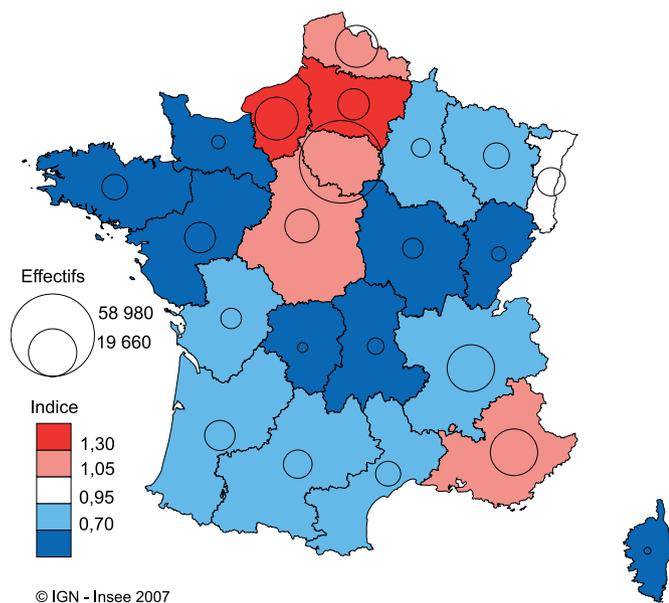
**De 1,05 à 1,30** : Activité plus présente qu'en moyenne nationale

**De 0,95 à de 1,05** : Présence de l'activité dans la moyenne nationale

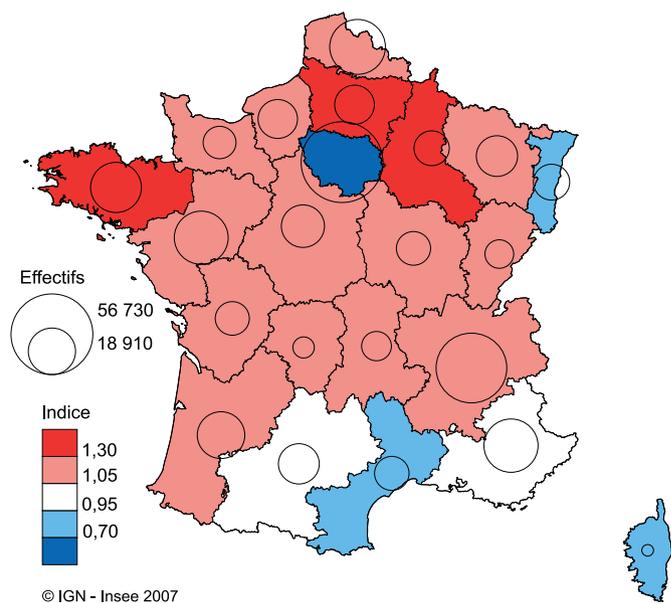
**De 0,70 à de 0,95** : Activité moins présente qu'en moyenne nationale

**Moins de 0,70** : Activité beaucoup moins présente qu'en moyenne nationale

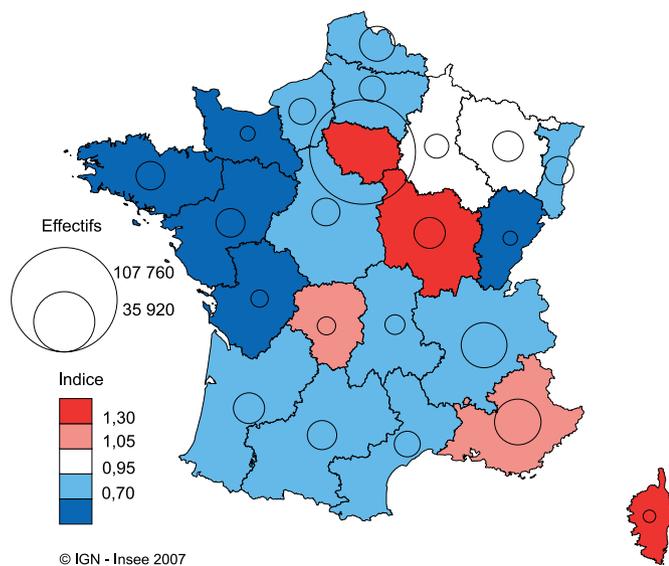
**Carte 1 : Spécialisation et nombre de salariés en services auxiliaires au 31 décembre 2004**



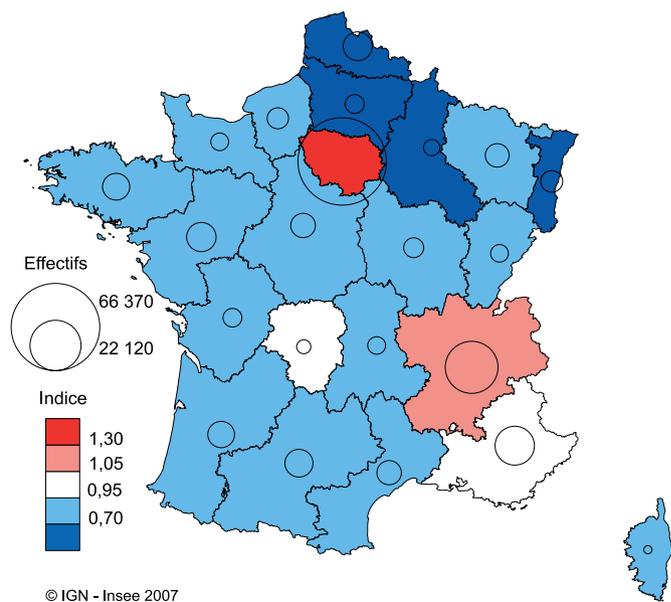
**Carte 2 : Spécialisation et nombre de salariés en transport routier de marchandises au 31 décembre 2004**



**Carte 3 : Spécialisation et nombre de salariés en transport non routier au 31 décembre 2004**



**Carte 4 : Spécialisation et nombre de salariés en transport routier de voyageurs au 31 décembre 2004**



Source : Insee - Clap 2004

## Pour comprendre ces résultats

### Source

Les comptages d'établissements sont effectués à partir du répertoire des entreprises et des établissements Sirene (Système informatique pour le répertoire des entreprises et de leurs établissements).

L'emploi et les rémunérations sont connus à partir du dispositif « Connaissance locale de l'appareil productif » (Clap). Dans Clap, l'emploi est mesuré au sens des « postes de travail » pourvus au 31 décembre par établissement employeur qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel. Cette approche, centrée sur la notion de « facteur travail » au sein du système productif ne se substitue pas aux estimations d'emploi, centrées sur le nombre de personnes en emploi sur un territoire.

Les estimations d'emploi permettent d'étudier l'évolution de l'emploi sur une longue période. Elles ont en effet pour objectif de fournir, à une date donnée, une photographie exhaustive de l'emploi cohérente entre les différents échelons géographiques et les divers postes de nomenclatures d'activités. Elles constituent la synthèse de plusieurs sources statistiques : enquêtes auprès des ménages, sources administratives auprès des entreprises.

### Champ

L'évolution de l'emploi salarié à partir des estimations d'emploi couvre le secteur Transport (K0) traditionnel de la nomenclature économique de synthèse en 36 postes. Les autres données du chapitre portent sur le secteur Transport-Logistique défini dans l'avertissement en début de dossier, inclus dans le champ privé marchand non agricole. Ce-dernier, utilisé pour les comparaisons portant sur l'ensemble des activités, couvre les activités économiques marchandes des secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services. Les institutions financières, les administrations publiques et l'agriculture en sont exclues.

### Définitions

#### **Densité d'établissements :**

Nombre d'établissements pour 100 km<sup>2</sup>.

#### **Densité de postes salariés :**

Nombre de postes salariés pour 100 km<sup>2</sup>.

#### **Spécificité d'un territoire pour une activité :**

L'indice de spécialisation d'une zone pour une activité donnée permet de repérer si le secteur d'activité est plus ou moins représenté dans la zone d'étude, par rapport à l'ensemble du territoire de référence. Il est égal au rapport entre la part du secteur dans la zone et la part du secteur dans l'ensemble du territoire, en termes d'effectifs salariés. Si le secteur n'est pas localisé dans la zone, l'indice est nul. Il est égal à 1 si l'importance du secteur est identique dans la zone et sur le territoire de référence. Il est très élevé (voire infini) si le secteur est uniquement localisé dans la zone en question.

### **Pour en savoir plus :**

- *Les transports en 2004 : embellie de l'activité - Insee - Insee Première n° 1045, octobre 2005.*
- *Les transports en 2003 : 41<sup>e</sup> rapport de la Commission des comptes des transports de la Nation - DAEI/SES - Insee - Synthèses n° 81, juin 2004.*